

Image not found or type unknown



Hauteur de plafond prévu à 2m34 se retrouve à 1m80

Par **fabet74**, le **30/11/2009** à **19:20**

Bonjour, rnje vais recevoir les cles de mon appartement F2 le 15 decembre mais lors d'une visite jai mesuré la hauteur sous plafond non pas à 2.34 comme ecrit dans le contrat mais à 1m81 rendant pourmoi inutilisable comme chambre la piece (les 2m 10 sous 1m80 sont passer aà 3m50) . est un motif legal pour poserr des reserves lors de la remise des cles ? est il dans la legalité et doit je me taire ? que faire ? merci